

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A262-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A262

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Prise en considération d'une voirie nouvelle – Contournement Nord de Simiane-Collongue

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Frédéric GUINIERI

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires

Objet : Prise en considération d'une voirie nouvelle – Contournement Nord de Simiane-Collongue
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil de Communauté du 19 décembre 2013 décidait d'étendre les critères de voirie d'intérêt communautaire aux voiries de contournement nécessaires pour améliorer les échanges et les liaisons routières.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet de lancer une étude de faisabilité pour la réalisation de la voirie nouvelle de contournement Nord sur la commune de Simiane-Collongue, afin de définir si elle relève de l'intérêt communautaire.

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, la Communauté du Pays d'Aix a étendu les critères définissant la notion de l'intérêt communautaire pour la compétence « création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ».

En plus des critères précédemment votés par la délibération n°2005_A099 du 24 juin 2005, il a été décidé de retenir d'intérêt communautaire, les voiries communales de contournement, à créer, nécessaires pour améliorer les échanges et les liaisons routières.

La commune de Simiane-Collongue a fait part de son souhait de création d'une desserte routière ayant pour objectif de servir de contournement Nord de la commune.

En effet une grande partie de la circulation venant du secteur de Mimet par la RD8, transite par l'avenue du Général de Gaulle, la RD59, pour rejoindre la RD6.

Ce flux engorge le centre du village de Simiane-collongue.

Il est donc proposé de mettre en place une réflexion afin de dévier ce trafic de transit et permettre une liaison routière entre la RD8 et la RD6, au nord de la commune.

Plan de situation :



Si la faisabilité et l'intérêt pour la Communauté du Pays d'Aix sont avérés, cette dernière pourra déclarer cette voirie d'intérêt communautaire lors d'un prochain Conseil de Communauté.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

VU la délibération n°2005_A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 fixant les critères de la voirie d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2013_A219 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 ajustant les critères de l'intérêt communautaire ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité en date du 12 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE EN CONSIDERATION** la voie nouvelle de contournement Nord de Simiane-Collongue ;
- **LANCER** les études de faisabilité de cette voirie en vue d'examiner l'opportunité de la déclarer d'intérêt communautaire ;
- **AUTORISER** Madame le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces ou documents permettant la bonne exécution de cette étude ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur le budget investissement de la Communauté du Pays d'Aix, service 5D qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Prise en considération d'une voirie nouvelle – Contournement Nord de Simiane-Collongue

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014